Nº de dossier : _____

FORMULE 74GG

COUR DU BANC DU ROI

Centre de _____

**ORDONNANCE EN VERTU DE L'ARTICLE 47 DE LA *LOI SUR LA PRATIQUE RELATIVE AUX SUCCESSIONS DEVANT LA COUR DU BANC DU ROI***

*(Conformément à l'article 28 de la* Loi d'interprétation*, le masculin est utilisé dans un sens épicène.)*

RELATIVEMENT À LA SUCCESSION DE FEU _____,
*(nom du défunt)*

APRÈS LECTURE DE L'AFFIDAVIT DE _____,
*(nom)*

DE _____, _____, et comme il a été établi
*(ville/village)* *(province/territoire)*

que _____, de _____, _____,
*(nom du défunt)* *(ville/village)* *(province/territoire)*

est décédé le ou vers le _____, laissant une succession constituée de biens
*(date)*

réels et de biens personnels évaluée à au plus 10 000,00 $,

1. J'ORDONNE QUE le produit de l'intérêt du défunt dans tout bien réel soit versé à _____ et que les biens personnels du défunt
*(nom)*

soient remis à cette même personne afin qu'elle en dispose aux fins suivantes :

a) le paiement de frais funéraires raisonnables et le remboursement des dettes du défunt;

b) le paiement de tout reliquat conformément au testament, s'il y a lieu, ou en l'absence de testament, aux proches parents, ou en l'absence de proches parents ou si aucun proche parent ne peut être facilement trouvé, le paiement de ce reliquat au ministre des Finances du Manitoba, afin qu'il le verse au Trésor.

COMME IL A ÉTÉ ÉTABLI que le défunt est décédé alors qu'il était en possession d'un intérêt dans les biens-fonds et les lieux suivants, y compris tout intérêt relatif à une hypothèque sur un bien réel *(insérez la description officielle complète de l'intérêt)* :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Nº de dossier : _____

2. J'ORDONNE DE PLUS QUE l'intérêt du défunt dans les biens-fonds et les lieux qui sont décrits ci-dessus soit dès à présent dévolu à _____,
*(nom)*
de _____, _____, sous réserve
*(ville/village)* *(province/territoire)*
des grèvements en vigueur à la date d'enregistrement de la présente ordonnance.

Signée le : _____
Date

_____
Juge

_____
Registraire adjoint